

## SÉANCE SPÉCIALE DU 21 OCTOBRE 2019, 18 H 30.

Lundi, le 21 octobre 2019, se tient au lieu habituel et à 18 h 30, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:	M. le conseiller	Paul Pineault
	Mme la conseillère	Sylvie Larouche
	M. le conseiller	Germain Grenon
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Philippe Dufour
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, lundi, le 21<sup>e</sup> jour d'octobre 2019, 18 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Vente d'une partie des lots 5 913 739, 5 913 743 et du lot 5 913 738 – Autorisation de signatures.
- 3.0 Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2019.

Daniel Hudon  
Secrétaire-trésorier et directeur général

300-2019

**Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 21 octobre 2019, 18 h 30.**

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Vente d'une partie des lots 5 913 739, 5 913 743 et du lot 5 913 738 – Autorisation de signatures.
- 8.0 Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 21 octobre 2019, 18 h 30, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**301-2019**

**Vente d'une partie des lots 5 913 739, 5 913 743 et du lot 5 913 738 – Autorisation de signatures.**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau vende à Construction BTS (ou à toute entité à préciser par M. Bruno Simard de Construction BTS) un terrain situé sur la rue de Méribel d'environ 10 200 m<sup>2</sup> (partie des lots 5 913 743 et 5 913 739 et le lot 5 913 738) aux prix de 100 000 \$, excluant les frais, taxes et honoraires qui sont à la charge de l'acheteur, et aux conditions indiquées, soit:

- obligation de construire sur l'ensemble au moins 4 unités d'habitation résidentielle à l'intérieur d'un délai de 18 mois
- dépôt de 5 000 \$ et inclusion d'une clause résolutoire pour garantir le respect du délai de construction
- engagement d'un remboursement de 10 000 \$ à l'acheteur advenant la construction de douze (12) unités d'habitation sur le terrain vendu

et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente;

et que la résolution 12-2016 concernant ce même terrain soit et est abrogée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (18 h 33).**

**Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

**MME CATHERINE MORISSETTE  
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**